

Direction des Ressources Humaines

Affaire suivie par Flavie HERPIN

N. Réf. : FH/09.12.2019

Tél. 02 51 47 45 47

Objet : Compte rendu du Comité Technique du 9 décembre 2019

**COMPTE RENDU DU COMITÉ TECHNIQUE
DU 9 DECEMBRE 2019**

Pour les représentants de la collectivité :

Madame Sylvie DURAND, titulaire, **Monsieur Jacky GODARD**, titulaire, **Monsieur Michel VIAULT**, titulaire, **Monsieur Sylvain FARCY** titulaire, **Monsieur Gilles RENOIR**, titulaire, **Monsieur Pierre LEFEBVRE**, suppléant, **Madame Geneviève POIRIER-COUTANSAIS**, suppléante étaient présents.

Monsieur Luc BOUARD, titulaire, Monsieur Jean-Louis BATIOU, titulaire, Madame Anne-Sophie SARDAY, titulaire, Monsieur Yannick DAVID, suppléant, Monsieur Jean-Marie CHAMARD, suppléant, Monsieur Malik ABDALLAH, suppléant, Monsieur Bernard QUENAULT, suppléant, Monsieur Gilbert OLIER, suppléant et Madame Christine PONSOT, suppléante, étaient excusés.

Pour les représentants du personnel :

- Syndicat CFDT :

Monsieur Benoit DÉCHAMP, titulaire **Monsieur David LEMASSON**, titulaire et Madame Laurence BARON, suppléante, étaient présents.

Madame Lydia RICHARD, suppléante était excusée.

- Syndicat CGT :

Madame Christel RAYNAUD, titulaire et Monsieur Benoit JAMONNEAU, suppléant étaient présents.

- Syndicat FO :

Monsieur Frédéric DUBÉ, titulaire, **Monsieur Pascal BARBEAU**, titulaire, Monsieur Marc REMÉRANT suppléant et Madame Isabelle LUCAS, suppléante étaient présents.

Pour information, Madame Gaëlle TREVIEN-BOUSSARD, représentante du personnel titulaire au sein du Comité Technique a démissionné de son mandat. Conformément à l'article 6 du décret n°85-565 du 30 mai 1985, Monsieur Frédéric DUBÉ est donc représentant du personnel titulaire et Monsieur Marc REMÉRANT est désigné comme représentant du personnel suppléant.

- Sans étiquette :

Monsieur Benoit LÉAUTÉ, titulaire et Monsieur Eric BOUDEAU, suppléant étaient excusés.

- Syndicat SUD :

Monsieur Philippe LARIGNON, titulaire et **Madame Zora AMMOUR**, titulaire étaient présents.

Monsieur Davy BIRÉ, suppléant et Madame Lydie MORILLEAU-GOBIN, suppléante, étaient excusés.

Le nom des membres titulaires, ou remplaçant un titulaire et prenant part au vote, apparaît en gras.

Présidente de séance : **Madame Sylvie DURAND**

Secrétaires de séance :

Secrétaire : **Monsieur Jacky GODARD**
Secrétaire adjoint : **Madame Zora AMMOUR**, syndicat SUD

Mesdames Flavie HERPIN et Audrey YAOUANC de la Direction des Ressources Humaines assurent l'assistance administrative.



I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 16 OCTOBRE 2019

Monsieur Benoit JAMONNEAU pour le syndicat CGT souhaite apporter une modification dans le compte-rendu du 16 octobre 2019 sur la partie « Questions diverses ». En effet, Monsieur Michel VIAULT a demandé d'apporter la preuve des dires de Monsieur JAMONNEAU concernant les astreintes infirmières dans les EHPAD.

Après écoute de l'enregistrement vocal, Monsieur Michel VIAULT n'a pas tenu ces propos. La demande de modification est donc rejetée.

Le compte-rendu est approuvé par l'ensemble des représentants.

II – MISE EN PLACE DES ASTREINTES INFIRMIERES AU SEIN DES EHPAD

Présentation par Madame Christine FOUCHER-GALIPAUD, infirmière coordinatrice des EHPAD.

Madame Christine FOUCHER-GALIPAUD rappelle qu'un dispositif d'astreintes infirmières sur les 5 EHPAD de La Roche-sur-Yon avait été mis en place dès 2005. Ces astreintes permettent d'assurer la continuité des soins infirmiers 24h/24. En effet, ces astreintes couvrent les nuits, les week-end et jours fériés. Elles s'exercent depuis le domicile des agents avec un téléphone et un véhicule d'astreinte mis à leur disposition. Ce dispositif est entièrement financé par le forfait soins global de l'ARS (Agence Régionale de Santé).

Afin d'encourager le développement des astreintes infirmières de nuit mutualisées, l'ARS a publié un appel à candidatures dont l'une des conditions impératives portait sur le groupement minimum de 6 EHPAD. L'EHPAD des Rives de l'Yon a souhaité rejoindre le dispositif avec les 5 EHPAD de la Roche-sur-Yon. L'ARS a validé ce projet.

Le dispositif permet de sécuriser les soins, de réduire les hospitalisations non-programmées et non-pertinentes la nuit, d'améliorer la prise en charge globale au sein des EHPAD et d'impulser une dynamique positive entre établissements. Il permet également de bénéficier d'un financement complémentaire par l'ARS et de moyens humains plus importants.

Le roulement des astreintes de nuit a été mis en place le 27 septembre 2019 sur les 6 EHPAD. Puis, le roulement des astreintes dites de « week-end et jours fériés » a été mis en place le 20 décembre 2019 sur les 5 EHPAD de la Roche-sur-Yon uniquement.

Monsieur Benoit JAMONNEAU pour le syndicat CGT, regrette que les astreintes de nuit aient été mises en place dès le 27 septembre, avant l'avis du Comité Technique.

Monsieur Sylvain FARCY rectifie les propos de Monsieur JAMONNEAU en expliquant que les astreintes de nuit mises en place le 27 septembre 2019 étaient une modification mineure. En effet, le roulement des astreintes étaient jusqu'alors organisé sur deux secteurs avec 2 EHPAD d'un côté et 3 EHPAD de l'autre. Avec l'association d'un nouvel EHPAD, les secteurs se sont équilibrés. De plus, si cela ne se mettait pas en place fin septembre, les établissements perdaient une enveloppe de 40 000€.

Par ailleurs, les astreintes de « week-end et jours fériés » ont été modifiées en concertation avec les agents concernés et seront mises en place à la fin du mois de décembre, après l'avis de ce Comité Technique.

MISE AU VOTE	
Collège des représentants du personnel :	Collège des représentants de la collectivité :
<u>Nombre de votants</u> : 7	<u>Nombre de votants</u> : 6
VOTE POUR : CFDT (2 voix) FO (2 voix) et SUD (2 voix) ABSTENTION : CGT (1 voix)	VOTE POUR : 6 voix

III – TEMPS DE TRAVAIL ANNUEL 2020 (information)

Présentation par Madame Flavie HERPIN, responsable d'activité du pôle temps de travail, instances consultatives et expertise RH.

Madame Flavie HERPIN explique les modalités de calcul des congés annuels 2020 octroyés aux agents de la Ville, du CCAS et de l'Agglomération de la Roche-sur-Yon. Pour l'année 2020, chaque agent bénéficiera de 32 jours de congés annuels sur la base d'un temps complet.

Madame Zora AMMOUR pour le syndicat SUD, demande les raisons pour lesquelles il n'est pas précisé le nombre de jours de congés annuels pour les agents ayant leur repos hebdomadaire le lundi.

Madame Flavie HERPIN précise que la note porte sur le cadre général au sein de la collectivité. Les cas spécifiques seront précisés dans un tableau récapitulatif joint à la note et envoyé à l'ensemble des directeurs.

VI – QUESTIONS DIVERSES

Madame Geneviève POIRIER-COUTANSAIS arrive en séance à 14h45.

1- Problématique suite à l'installation du Flotex® à l'école Pont Boileau

Madame Zora AMMOUR pour le syndicat SUD, interroge les membres du Comité Technique suite à l'installation du Flotex® à l'école Pont Boileau. Madame AMMOUR s'est déplacée sur l'école et a échangé avec le personnel d'entretien. Au sein de l'école maternelle, le sol du coin peinture est déjà tâché au bout de 3 mois de fonctionnement.

Madame AMMOUR craint que les traitements anti-acariens ou anti-tâches soient nocifs pour les enfants qui sont souvent par terre.

Madame AMMOUR fait part également d'un certain mécontentement des parents vis-à-vis de ce sol tâché.

Au quotidien, l'entretien est plus difficile et plus pénible qu'un sol carrelé. Le personnel entretien est déjà à bout. Elle demande un renfort d'au moins une personne pour le nettoyage.

Monsieur Benoit JAMONNEAU pour le syndicat CGT, complète les propos de Madame AMMOUR. Le CHSCT est déjà intervenu et a déjà fait remonter ces problématiques. Le personnel entretien passe beaucoup de temps à aspirer et à essayer d'enlever les tâches. Les agents sont épuisés.

Monsieur Michel VIAULT prend note de ces remarques et demande une étude sur place, à effectuer par Angélique DEGHILAGE, responsable du pôle prévention et sécurité au travail.

Madame Zora AMMOUR pour le syndicat SUD, ajoute que deux fenêtres dans la salle de motricité ne se ferment plus et qu'une poutre est aussi endommagée.

Monsieur Michel VIAULT répond que ces malfaçons sont actuellement remontées aux entreprises concernées et seront prises en charge par les garanties du chantier. Il revient sur le Flotex® et partage son étonnement sur le choix de ce sol qui a été approuvé par les enseignants.

Madame Zora AMMOUR pour le syndicat SUD, explique que les enseignants ont été séduits par l'aspect phonique.

Madame Isabelle LUCAS pour le syndicat FO, rappelle qu'un bilan de la visite du CHSCT sera présenté à la séance du 16 décembre.

Monsieur Gilles RENOIR répond qu'Angélique DEGILAGE a déjà été saisie et l'entreprise qui a vendu et installé le Flotex® doit se déplacer sur place afin de constater ces éléments et en identifier les causes (Flotex® défectueux, méthodes de nettoyage non-adaptées...).

Madame Zora AMMOUR pour le syndicat SUD, réitère sa demande pour une aide supplémentaire à l'entretien de ce sol.

Monsieur Michel VIAULT répond que les conclusions comme les moyens mis en œuvre seront validés après le retour des techniciens experts.

2- Evolution du temps de travail

Madame Isabelle LUCAS pour le syndicat FO, demande, dans le cadre de la loi de la Transformation de la fonction publique concernant l'évolution du temps de travail, si des groupes de travail peuvent être lancés avant les élections et si un état des lieux du temps de travail au sein de la collectivité peut être transmis aux représentants du personnel.

Monsieur Michel VIAULT répond que ce travail est bien prévu mais prématuré. La loi prévoit une mise en conformité un an après les élections, soit au mois de mars 2021 et au plus tard au 1^{er} janvier 2022. De plus, Monsieur VIAULT préfère attendre les élections avant de lancer des groupes de travail pour des raisons démocratiques. En effet, l'équipe municipale, une fois en place, aura besoin d'étudier le dossier et de valider des lignes directrices avant de lancer une concertation globale. Monsieur VIAULT affirme que l'idée sera également d'harmoniser les horaires d'ouverture des services. Les groupes de travail seront donc bien lancés après les élections.

3- Profil de poste : responsable de la cellule « Droits de place »

Monsieur Pascal BARBEAU pour le syndicat FO, demande quel est le régime indemnitaire pour le poste de responsable de la cellule « Droits de place ».

Monsieur Gilles RENOIR répond que le régime indemnitaire octroyé dépendra du grade occupé par l'agent recruté, le poste étant ouvert en catégorie B ou en catégorie C. En catégorie B, il relèvera du groupe 2 (responsable d'activité) ; en catégorie C, du groupe 1.

Madame Zora AMMOUR pour le syndicat SUD, rappelle que l'agent actuel, occupant ce poste, est en catégorie A.

Monsieur Gilles RENOIR le confirme.

Monsieur Michel VIAULT explique que le poste n'est pas ouvert en catégorie A car le service fera l'objet d'une réorganisation. La cellule « Droits de place » a des liens très étroits avec d'autres directions concernant notamment l'occupation du domaine public et le commerce. Par conséquent, il s'agira de relocaliser les missions pour plus de cohérence. Cette réorganisation sera présentée aux membres du Comité Technique.

4- **Bilan des réorganisations**

Madame Isabelle LUCAS pour le syndicat FO, rappelle que, lors de l'intervention inter-syndicale à la CAP du 26 avril 2019, il avait été demandé de communiquer un bilan comparatif annuel des effectifs réels sur l'ensemble des services depuis 2016 afin de mesurer l'impact des réorganisations pour les agents et leur carrière. Madame LUCAS renouvelle cette demande.

Monsieur Michel VIAULT confirme que ces éléments seront prochainement transmis aux représentants du personnel.


5- **Le projet Complexe Aquatique et Patinoire (CAP)**

Monsieur Benoit JAMONNEAU pour le syndicat CGT, demande quand sera présenté le dossier du Complexe Aquatique et Patinoire en Comité Technique.

Monsieur Michel VIAULT répond qu'un CT spécifique à ce dossier est prévu en février. Seront notamment présentés l'évolution de l'organigramme, des éléments relatifs au temps de travail et les créations de poste.

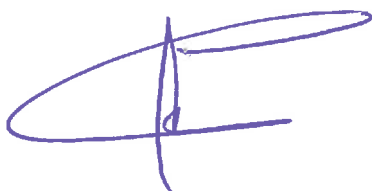
La Présidente,
Madame Sylvie DURAND

Le...16.../01.../2020



Le secrétaire,
Pour les représentants de la collectivité
Monsieur Jacky GODARD

Le...22.../01.../2020



La secrétaire adjointe,
Pour les représentants du personnel,
Syndicat SUD
Madame Zora AMMOUR

Le...23.../01.../2020

